

**COMMUNE DE FOULANGUES**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 9 juillet 2026**

**Procès-verbal**

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur MIGNOT Boris, Maire.

Étaient présents : M et Mmes MIGNOT Boris, DENEUVILLE Yoann, GARCIA Corine, BLANQUET Annie, GRANGIE Jean-Pierre, JASMIN Pierre, CARDINALI Rossana, KAHN Olivier, GHULAM Anthony, SANCHEZ Elodie et PLANTARD Olivia.

**Ouverture de la séance :**

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint. Puis, il expose les questions inscrites à l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR :**

- ❖ **Affaires générales**
  - Désignation du secrétaire de séance
  - Approbation du procès-verbal du 29 avril 2026
- ❖ **Décisions du Maire**
  - Néant
- ❖ **Délibérations**
  - Règlement intérieur du conseil municipal
  - Fixation du nombre de conseiller municipal délégué
  - Fixation des indemnités des conseillers délégués
  - Thelloise : Désignation des membres de la commission locale des charges transférées (CLECT)
  - Logo communal
- ❖ **Compte rendu des conseillers**
  - Commissions
  - Divers
- ❖ **Informations**
  - Projet d'un équipement sportif
  - Projet de piste cyclable
  - Logement communal : projet d'un gîte
  - Modification du sens de circulation Le Tillet/Foulanges
  - Diverses
- ❖ **Questions des conseillers**

**I. AFFAIRES GENERALES**

Mme GARCIA Corine est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026 a été adressé aux membres du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté.



## II. DECISION DE MAIRE

Néant

## III. DELIBERATIONS

### 1. Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le maire expose que le conseil municipal des communes de 1 000 habitants et plus doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. L'adoption d'un tel règlement est facultative pour les autres communes.

Monsieur le maire souhaite mettre en place un règlement intérieur car celui-ci fixe les règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante dans le cadre des dispositions prévues par le CGCT.

Monsieur le maire doit préciser par ailleurs, les modalités de fonctionnement du conseil municipal, notamment en ce qui concerne l'organisation des séances, la tenue des débats, les droits des conseillers municipaux.

Monsieur le maire propose au conseil de remettre ce point au prochain conseil municipal.

### 2. Création de 2 postes de conseillers municipaux délégués.

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui offre la possibilité au Maire de déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions à des conseillers municipaux.

Considérant que certaines compétences ne pourront être rattachées aux délégations confiées aux adjoints, soit en raison de leur importance, soit compte tenu de leur spécificité

Monsieur le maire propose de créer 2 postes de Conseillers Municipaux délégués.

Un tour de table est effectué afin de recueillir les avis de chaque conseiller.

Les interrogations sont principalement : comment évaluer le nombre de conseillers délégués, sur quels critères sont-ils désignés, quelles rémunérations ?

Aucune décision n'est prise, ce point sera remis à l'ordre du jour dans 6 mois.

### 3. Fixation des indemnités des conseillers municipaux délégués

Le point précédent n'ayant pas fait l'objet de délibération, ce point est également remis à une réunion ultérieure.

Toutefois, il a été proposé qu'une indemnisation aux frais kilométriques soit versée aux conseillers si les réunions sont relativement éloignées de la commune.

### 4. Thelloise : désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L. 5214-16 ;

Vu le code général des impôts (CGI) et notamment son article 1609 nonies C IV ;



Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2016 portant création de la communauté de communes du Pays de Thelle et Ruraloise issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de Thelle et de la communauté de communes la Ruraloise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2025 portant modification des statuts de la communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n°2017-DCC-059 en date du 20 mars 2017 portant création et composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées ;

Vu la délibération n° 120526-DC-56 du conseil communautaire de la communauté de communes Thelloise en date du 12 mai 2026 fixant la composition et le mode de désignation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement général des conseils municipaux, le conseil communautaire par délibération susvisée a déterminé (dans les conditions de majorité requise soit deux tiers des suffrages exprimés), la composition et le mode de désignation des membres de la CLECT ainsi qu'il suit :

Sont membres

- au titre de la communauté de communes Thelloise :

Le président de la Communauté de communes,

Le vice-président en charge des finances,

- au titre des communes :

1 membre titulaire et 1 membre suppléant par commune membre, désignés par délibération du conseil municipal, (étant précisé qu'en cours de mandat, en cas de perte de qualité d'un des membres désignés, le conseil municipal peut délibérer dans les mêmes termes pour remplacer le poste laissé vacant), et, le cas échéant, les maires des communes qui n'ont pas la qualité de conseiller communautaire.

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, sont désignés parmi les membres du conseil municipal :

Membre titulaire : M Boris MIGNOT

Membre délégué : M Yoann DENEUVILLE

## 5. Logo communal

Monsieur le maire explique au conseil municipal que la commune n'a pas de logo. Il est proposé d'utiliser le logo qui a été employé sur les différents supports de communication lors de la campagne électorale, ce logo reflétant l'image de la commune.



L'église symbolise l'église St Denis de Foulanges

- Les personnages reflètent l'image d'une commune intergénérationnelle et de la famille
- Les couleurs vert (nature) et le jaune rappelle le soleil et épis de blé, la couleur bleue pour l'eau en référence avec le Rû et la couleur ocre (terre et agriculture).

Carrefour dynamique et coloré, FOULANGES fait le lien entre les habitants et les activités tout en conservant sa relation privilégiée à la nature.

A partir de ces éléments, le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce logo.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants

Considérant l'intérêt de valoriser l'image de la commune par un logo contemporain

Vu la proposition de la commission Communication

- Approuve le nouveau logo de la commune exposé ci-dessus
- Donne plein pouvoir au maire pour faire apparaître le logo sur tous les outils de communication et de correspondance de la commune ainsi qu'éventuellement sur le véhicule communal

MM Grangie, Jasmin, Mignot et Mme Sanchez ne prennent pas part au vote, car ils font partie de l'association « Les amis de Foulangues »

#### IV. COMPTE RENDU DES CONSEILLERS

##### *Commissions communales « Manifestations »*

Mme Sanchez informe que 10 foyers ont participé pendant le week-end « vide maison ». Signale que l'année prochaine, cette manifestation se déroulera que sur 1 journée.

Mme Plantard informe que les manifestations sont prévues jusqu'en décembre 2026. Les dates seront précisées sur le bulletin municipal qui va être distribué dans les prochains jours.

L'application Intramuros permettra aux habitants d'interagir.

##### *Mme Blanquet*

Informe le conseil qu'elle a participé aux commissions de la Thelloise :

Finances : Un rapport de la cour des comptes ne relève aucun problème.

Gens du voyage : le règlement relatif à la gestion des gens du voyage doit être réactualisé.

Aquathelle : renouvellement du contrat de concession

Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) : La Thelloise est actuellement entrain de travailler sur le PICS qui coordonnera la gestion des risques et des crises sur l'ensemble de son territoire en organisant la solidarité et l'entraide entre les communes.

##### *Jean-Pierre Grangié*

A participé à une réunion sur le thème « GEMAPI / Ressources en eau »

La Thelloise va mettre en place un comité de gestion ayant pour but d'échanger sur les questions d'assainissement.

##### *Boris Mignot*

A participé au conseil communautaire il a été évoqué les points :

Pacte de gouvernance qui fera l'objet d'une délibération

Projet de 2 panneaux signalétiques touristiques (église et lavoir)

#### V. INFORMATIONS

##### 1. Modification du sens de circulation Le Tillet / Foulangues

Le maire de Cires les Mello envisage de rendre la voirie communale en sens unique entre le hameau du Tillet et Foulangues. Le sens de circulation n'a pas été déterminé et il demande à la commune de Foulangues de réfléchir à cette proposition.



## 2. *Projet d'un équipement sportif et d'une aire de jeux pour enfants*

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de création d'un équipement sportif.

Ce nouvel équipement permettra d'enrichir l'offre d'activités proposée aux jeunes de la commune, d'encourager la pratique physique et sportive accessibles et gratuites et, enfin de créer un nouveau lieu de rencontre.

Le programme des travaux prévoit la réalisation d'un city stade avec la fourniture et pose de dimension 19m\*9m.

Le cout de l'opération est estimé à 82 479,95 € HT et 98 975,94 TTC

Monsieur le maire indique au conseil que ce projet peut être financé à hauteur de 75% par le Conseil départemental de l'Oise.

## 3. *Projet de pistes cyclables*

En avril 2024, la Thelloise a organisé une réunion consacrée à la stratégie de développement touristique de la Communauté de Communes.

Plusieurs points ont été abordés, notamment la « création d'un lien entre les communes par l'itinérance, en prenant en compte l'arrivée en train par les gares, ainsi que le développement des voies douces et du vélo, et la réalisation de guides des randonnées et des voies vertes ».

La communauté de communes de la Thelloise prend intégralement à sa charge la piste cyclable (étude de faisabilité, négociation avec les propriétaires, travaux pour la construction de la piste cyclable qui sera distante de 1,50m de la voirie) entre les entrées et sorties des agglomérations. La commune prend à sa charge la piste cyclable sur son territoire à savoir la réalisation d'un tracé au sol avec panneaux de signalisation.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de solliciter la communauté de communes pour la création d'une piste reliant la commune de Foulanges à la commune d'Ully St Georges.

## 4. *Logement communal : Projet de transformation en gîte*

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de transformer le logement communal situé au-dessus de la mairie en gîte.

La situation géographique de la commune de Foulanges permet un accès rapide aux différents sites touristiques et culturelles (Chantilly, Senlis, Beauvais,...), aux parcs de loisirs (Astérix, Ermenonville,...) et un accès à Paris par la route (45 minutes/1 heure) ou par le réseau ferroviaire (30 minutes au départ de la gare de Creil).

Actuellement le logement adossé à la mairie comprend au rez de chaussée une cuisine, une salle à manger, un salon et des WC, à l'étage quatre chambres en enfilade et une salle de bains.

Monsieur le maire indique qu'il est en attente de devis pour confirmer les estimations faites pour :

- La transformation des 4 chambres en enfilade par la création d'un couloir les desservant, et rénovation de la salle de bain avec plancher bateau, pour une estimation de 30 000€



- Les travaux de rénovation énergétique par une pompe à chaleur et isolation de la toiture pour une estimation de 30 000€
- Travaux de rénovation intérieur, décoration pour une estimation de 10 000€

Il précise que ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil départemental, l'Etat au titre du fonds vert (rénovation énergétique) ainsi que par la Thelloise au titre du fonds de concours.

#### 5. Village fleuri

Monsieur le maire accompagné des élus disponibles (Annie Blanquet, Jean-Pierre Grangié et Elodie Sanchez) a rencontré la délégation du jury départemental ce mardi 7 juillet à 14h30 dans le cadre de la demande d'obtention du label « Villes et Villages fleuris ».

#### 6. Rencontre avec Monsieur le Sous-préfet

Cet après-midi, M Mignot et plusieurs élus ont rencontré monsieur le Sous-préfet de Senlis. Lors de cet entretien les différents projets de la commune lui ont été présentés.

#### 7. Dates à retenir

##### 14 juillet 2026

Monsieur Mignot rappelle au conseil que l'invitation au pot du 14 juillet a été distribué.  
Rendez-vous à 11 h dans la cour de la mairie, un verre de l'amitié sera servi.

##### Recensement de la population 2027

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027. Un agent recenseur devra être recruté.

##### Elections présidentielles 2027

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'être présent pour la tenue du bureau de vote les dimanches 18 avril et 2 mai 2027.

## VI. QUESTIONS DES CONSEILLERS

##### Annie Blanquet

Demande si les accotements entre Foulanges et Cires seront coupés ?  
M Mignot indique qu'un bras de coupe a été commandé afin de l'adapter au tracteur communal.

Demande si une permanence est toujours tenue le samedi matin en mairie.  
M Migot indique que la permanence du samedi est réservée aux rendez vous

##### Pierre Jasmin

Demande si le terrain de pétanque est toujours en projet.  
M Mignot répond que le terrain sera très prochainement installé.

##### Yoann Deneuille

Demande si la commune a reçu le contrôle des bouches d'incendie.



Demande s'il est possible de communiquer au sujet des chiens errants afin de sensibiliser les propriétaires.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun conseiller ne désirant plus prendre la parole, le Maire déclare la séance close à 21h30.

*Clôture de la Séance du 09 juillet 2026*

Au cours de laquelle ont été prises les délibérations suivantes :

| <b>Délibération n°</b> | <b>Objet</b>                                                                                |
|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2026/23                | Thelloise : Désignation des membres de la commission locale des charges transférées (CLECT) |
| 2026/24                | Logo communal                                                                               |

Ont signé le présent registre,

| <b>Nom et Prénom</b> | <b>Fonction</b>      | <b>Signature</b> |
|----------------------|----------------------|------------------|
| MIGNOT Boris         | Maire                |                  |
| GARCIA Corine        | Secrétaire de séance |                  |